À une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité, tenue par téléconférence zoom, le lundi 7 juin 2021 à 19 h, sont présents à distance via l’application zoom, madame la conseillère Nathalie Jacob et messieurs les conseillers Daniel Bédard, Michel Larivière, Jocelyn Cossette et Gilles Gauthier, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Veillette, maire.

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, est aussi présent à cette téléconférence zoom. Cette séance est enregistrée pour être diffusée sur le site internet de la municipalité, et ce, conformément à la loi.

# OUVERTURE DE L’ASSEMBLÉE

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 19 h et demande à chacune des personnes présentes de s’identifier individuellement.

# TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS

**ATTENDU** que le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l’état d’urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**ATTENDU** que le renouvellement de l’état d’urgence sanitaire selon le décret 740‑2021, datée du 2 juin 2021, prolonge au 11 juin 2021 sans changer certaines mesures prises pour les municipalités;

**ATTENDU** que l’arrêté 2020-029, datée du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui précise que toute séance peut se tenir à l’aide d’un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

**ATTENDU** que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu’une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

**ATTENDU** qu’il est dans l’intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du Conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence zoom.

**2021-06-01 À CES CAUSES**, il est proposé madame Nathalie Jacob

Appuyé par monsieur Daniel Bédard

Et résolu :

**QUE** le Conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence zoom.

**Adoptée à l’unanimité.**

# Adoption de l’ordre du jour

**2021-06-02** Il est proposé par monsieur Jocelyn Cossette

Appuyé par monsieur Gilles Gauthier

Et résolu:

**QUE** l’ordre du jour soit adopté tel que lu et rédigé, savoir ;

**ORDRE DU JOUR**

[OUVERTURE DE L’ASSEMBLÉE](#_Toc74636789)

[1. TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS](#_Toc74636790)

[2. Adoption de l’ordre du jour](#_Toc74636791)

[3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2021 et des séances extraordinaires du 13 et 25 mai 2021](#_Toc74636792)

[4. Correspondance](#_Toc74636793)

[5. Information sur les dossiers en cours](#_Toc74636794)

[6. Rapport d’activité par les élus](#_Toc74636795)

[7. Présentation des comptes](#_Toc74636796)

[8. Période de questions sur les comptes présentés](#_Toc74636797)

[9. Approbation des comptes payés et à payer pour le mois de mai 2021](#_Toc74636798)

[10. Présentation et dépôt des états financiers au 31 décembre 2020](#_Toc74636799)

[11. Dépôt du rapport du Maire](#_Toc74636800)

[12. Nomination du maire suppléant](#_Toc74636801)

[13. Modification au calendrier des séances 2021 – séance ordinaire du mois d’août 2021](#_Toc74636802)

[14. Rapport annuel d’activité au ministère de la Sécurité publique concernant le Schéma de couverture de risques en incendie](#_Toc74636803)

[15. Politique de capitalisation et d’amortissement 2021](#_Toc74636804)

[16. Programme d’aide à la voirie locale, Volet entretien des routes locales, reddition des comptes](#_Toc74636805)

[17. Acceptation de la soumission pour la location de matériel de signalisation et d’un préposé à la signalisation](#_Toc74636806)

[18. Acceptation de la soumission de la firme Akifer pour la réalisation d’une demande d’aide financière auprès du ministère de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)](#_Toc74636807)

[19. Adoption du Règlement 2021-05-567 « Modifiant le règlement 2018-11-543 concernant la gestion contractuelle »](#_Toc74636808)

[20. Dérogation mineure numéro 2021-005 concernant la distance minimale de la marge latérale gauche pour un garage annexé au bâtiment principal – demande de madame Rébecca Charest-Trudel pour le lot 5 189 937 – matricule 8358-48-5637](#_Toc74636809)

[21. Signature d’une entente sous seing privé entre la municipalité et le Domaine de Joriane](#_Toc74636810)

[22. Avis de motion et présentation – Règlement 2021-06-568 concernant l’ajout de panneaux arrêt-stop](#_Toc74636811)

[23. Varia - Découverte des restes de 215 enfants sur le site d’un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique](#_Toc74636812)

[24. Varia – Commandite de la municipalité de Saint-Narcisse envers le Comité du Noël des Enfants pour des activités de financement](#_Toc74636813)

[25. Deuxième période de questions](#_Toc74636814)

[26. Clôture de l’assemblée](#_Toc74636815)

**Adoptée à l’unanimité.**

# Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2021 et des séances extraordinaires du 13 et 25 mai 2021

**CONSIDÉRANT** que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2021 a été remis aux élus au moins 72 heures avant la présente séance, comme prescrit à l’article 148 du *Code municipal du Québec*, par courrier électronique le 5 mai 2021 et déposé dans un dossier électronique partagé aux membres du Conseil;

**CONSIDÉRANT** que les procès-verbaux des séances extraordinaires du 13 et 25 mai 2021 ont été remis aux élus au moins 72 heures avant la présente séance, comme prescrit à l’article 148 du *Code municipal du Québec*, par courrier électronique le 14 mai et 3 juin 2021, et déposé dans un dossier électronique partagé aux membres du Conseil;

**CONSIDÉRANT** que les membres du Conseil déclarent les avoir reçus et lus.

**2021-06-03** **À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Michel Larivière,

Appuyé par monsieur Jocelyn Cossette

Et résolu :

**QUE** les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 mai 2021 et des séances extraordinaires du 13 et 25 mai 2021 soient adoptés tels que rédigés, avec dispense de lecture.

**Adoptée à l’unanimité.**

# Correspondance

* De monsieur Mario Lachance, président d’appartenance Mauricie, qui sollicite la participation de la municipalité par l’achat de 25 calendriers historiques 2022 au coût de 10$ chacun pour un total de 250$, afin d’aider à maintenir en poste leur personnel étant un organisme d’économie sociale.

# Information sur les dossiers en cours

**Commission de Protection du Territoire agricole du Québec (CPTAQ), dossier de régularisation du secteur de la rue Saint-Hilaire-des-Loges**

La Coimmission nous informe qu’elle a reçu notre demande d’autorisation et que le numéro de dossier 432363 lui a été attribué, mais que le traitement débutera à la réception d’un chèque au montant de 311 $.

**MRC des Chenaux, résolution d’appui**

Monsieur Patrick Baril, directeur général de la MRC des Chenaux, nous a transmis la résolution d’appui concernant une demande d’exclusion de la zone agricole auprès de la Commission de Protection du Territoire agricole du Québec (CPTAQ).

**Commission de Protection du Territoire agricole du Québec (CPTAQ), dossier de monsieur Claude Brouillette**

La Commission nous informe que la déclaration reçue en date du 14 septembre 2020 afin de procéder à un lotissement et à une aliénation est conforme à la Loi et que la superficie de droits acquis reconnue se limite à 5 000 mètres carrés et doit inclure l’emplacement de la résidence actuelle ainsi que ses accessoires.

**Ristourne de la Novago Coopérative**

En tant que membre auxiliaire de Novago Coopérative, ceux-ci nous ont transmis une ristourne au montant de 128,08 $ pour les achats réalisés entre le 1er décembre 2019 et le 30 novembre 2020.

**Retraite Québec**

La direction des services aux employeurs nous informe que la vérification de nos données de participation à un régime de retraite du secteur public pour l’année 2020 est terminée et qu’aucune modification n’a été apportée.

**Ministère des Affaires municipales et de l’Habitation et ministère de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques**

Messieurs Jocelyn Savoie et Marc Leduc, respectivement sous-ministre adjoint aux infrastructures et aux finances municipales et sous-ministre adjoint à l’expertise et aux politiques de l’eau et de l’air nous informent de l’entrée en vigueur des nouvelles concentrations maximales du plomb dans l’eau qui passe de 0,010 mg/l à 0,005 mg/l. Il est donc demandé aux municipalités de mettre en œuvre leur plan municipal pour la réduction du plomb dans l’eau potable du réseau et ainsi dresser l’inventaire des secteurs visés.

**Ministère de la Sécurité publique**

La Direction générale de la Sécurité publique nous informe du Programme général d’indemnisation et d’aide financière lors de sinistres réels ou imminents. La Municipalité de Saint-Narcisse ainsi que ses citoyens pourraient bénéficier d’une assistance financière en vertu du Programme général d’indemnisation et d’aide financière lors de sinistre réel ou imminent, s’ils sont admissibles. Pour se prévaloir de ce programme, les sinistrés ont jusqu’au 18 août 2021 pour faire une demande de réclamation au ministère de la Sécurité publique. Les sinistrés sont des particuliers, entreprises ou entreprises agricoles, municipalités ou des organismes ayant porté aide et assistance.

**Examen de l’état du rôle d’évaluation**

Madame Annie Cyr, évaluateur agréé à la Fédération québécoise des Municipalités (FQM), nous recommande, à la suite d'une analyse, une équilibration du rôle d’évaluation pour le prochain cycle triennal 2022, 2023 et 2024.

# Rapport d’activité par les élus

Depuis la séance ordinaire du 3 mai 2021, les élus municipaux ont eu à participer à des activités, réunions ou comités. Chacun des élus dresse le bilan de leur participation au cours du dernier mois.

# Présentation des comptes

Monsieur Guy Veillette, maire, demande aux membres du Conseil de prendre connaissance de la liste des comptes à payer et des comptes payés pour le mois mai 2021, lesquelles listes leur ont été fournies dans la documentation préalable à la présente rencontre. Les listes des comptes à payer et des comptes payés sont partagées visuellement avec les participants.

# Période de questions sur les comptes présentés

En raison de la pandémie, la réunion se tient à huis clos, aucune personne n’est donc présente dans l’assistance.

# Approbation des comptes payés et à payer pour le mois de mai 2021

**2021-06-04** Il est proposé par monsieur Michel Larivière

Appuyé par monsieur Daniel Bédard

Et résolu :

**QUE** les comptes payés et à payer du mois de mai 2021 soient approuvés tels que présentés et que les paiements soient autorisés.

**Adoptée à l’unanimité.**

# Présentation et dépôt des états financiers au 31 décembre 2020

**CONSIDÉRANT** le rapport des vérificateurs, lequel mentionne que les états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2020;

**CONSIDÉRANT** que madame Johanne Ringuette, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe a fait la préparation des documents nécessaires à la vérification comptable et a complété le rapport financier à transmettre au ministère des Affaires municipales et de l’Habitation;

**CONSIDÉRANT** que le 3 juin dernier madame Guylaine Laporte et monsieur Carl Gagnon, auditeurs de la firme Labranche Therrien Daoust Lefrançois inc. ont présenté le rapport financier aux membres du Conseil présents;

**CONSIDÉRANT** que le rapport financier déposé séance tenante nous indique des revenus de fonctionnement et d’investissement de **3 284 903 $,** des charges pour 2 760 982 $ présentant ainsi un déficit de l’exercice pour un montant de 12 849 $ mais un excédent des revenus de fonctionnement sur les dépenses de 305 987 $ pour l’exercice financier se terminant le 31 décembre 2020.

**CONSIDÉRANT** que le rapport financier nous indique également un surplus accumulé de **923 074 $**

**2021-06-05 À CES CAUSES,** il est proposé par monsieur Michel Larivière

Appuyé par monsieur Gilles Gauthier

Et résolu

**QUE** le Conseil approuve les états financiers pour l’exercice financier se terminant le 31 décembre 2020.

**QUE** le Conseil autorise monsieur Stéphane Bourassa, directeur général à signer les documents à transmettre à la firme des vérificateurs comptables, notamment la lettre de déclaration suite à la vérification.

**Adoptée à l’unanimité.**

# Dépôt du rapport du Maire

**DÉPÔT** Conformément à l’article 176.2.2 du Code municipal, monsieur Guy Veillette, maire, présente le rapport du maire, lequel traite de la situation financière de l’année 2020, du rapport du vérificateur externe Labranche Therrien Daoust Lefrançois inc., et des orientations générales du budget de l'année 2021.

Ce rapport est diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil et déposé sur le site Web.

# Nomination du maire suppléant

**CONSIDÉRANT** qu’en vertu de l’article 116 du Code municipal du Québec (LRQ, c C-27.1.) le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l’absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés

**CONSIDÉRANT** qu’en l’absence du Maire, son incapacité ou son refus d’agir ou encore, la vacance de son poste, il est remplacé au Conseil de la MRC par un substitut que le Conseil de la municipalité désigne parmi ses membres.

**2021-06-06** **À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Jocelyn Cossette

Appuyé par madame Nathalie Jacob

Et résolu :

**QUE** le Conseil de la municipalité de Saint-Narcisse nomme monsieur Daniel Bédard, conseiller au siège numéro 1 de cette municipalité, comme maire suppléant et représentant substitut pour remplacer le Maire pendant son absence, son incapacité ou son refus d’agir ou encore, pendant la vacance de son poste, pour siéger au Conseil de la MRC des Chenaux.

**QUE** ce mandat est effectif à compter du 1er juillet 2021 pour une période de 6 mois, se terminant le 7 novembre 2021 ou jusqu’à la nomination d’un successeur.

**Adoptée à l’unanimité.**

# Modification au calendrier des séances 2021 – séance ordinaire du mois d’août 2021

**CONSIDÉRANT** que le bureau municipal est fermé pour la période du 19 au 30 juillet 2021;

**CONSIDÉRANT** les vacances estivales des employés de l’administration municipale;

**CONSIDÉRANT** qu’il y a lieu de repousser la date de la tenue de la séance ordinaire du mois d’août 2021.

**2021-06-07** **À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Daniel Bédard

Appuyé par madame Nathalie Jacob

Et résolu :

**QUE** la séance ordinaire prévue le lundi 2 août prochain soit reportée au lundi 16 août 2021.

**QU’**un avis public de la présente modification au calendrier des séances 2021 soit donné, conformément au Code municipal du Québec.

**Adoptée à l’unanimité.**

# Rapport annuel d’activité au ministère de la Sécurité publique concernant le Schéma de couverture de risques en incendie

**CONSIDÉRANT** que le Schéma de couverture de risques en incendie de la municipalité régionale de comté (MRC) des Chenaux a pris effet le 14 août 2011;

**CONSIDÉRANT** qu'à l'automne 2011, la MRC des Chenaux et le ministre de la Sécurité publique ont signé un protocole d'entente relativement à la mise en œuvre du Schéma de couverture de risques prévue à la Loi sur la Sécurité incendie (L.R.Q., c. S-3.4);

**CONSIDÉRANT** qu’un rapport annuel d’activités, couvrant la période du 14 août 2019 au 14 août 2020, a été réalisé par monsieur Francis Dupuis, coordonnateur-préventionniste de la MRC des Chenaux.

**2021-06-08** **À CES CAUSES**, il est proposé par madame Nathalie Jacob

Appuyé par monsieur Daniel Bédard

Et résolu :

**QUE** le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse approuve le rapport annuel d'activités 2019-2020 du schéma de couverture de risques en incendie;

**QUE** ce rapport fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

**Adoptée à l’unanimité.**

# Politique de capitalisation et d’amortissement 2021

**CONSIDÉRANT** que la politique de capitalisation et d’amortissement se veut un cadre de référence servant à l’identification et la comptabilisation des dépenses en immobilisations et d’amortissement en fonction de critères préétablis par la municipalité et ayant une incidence significative sur la situation financière;

**CONSIDÉRANT** qu’après discussions avec nos vérificateurs externes, il est préférable de modifier l’annexe A – Grille de politique de capitalisation et d’amortissement afin d’harmoniser le seuil de capitalisation de chaque catégorie avec le seuil de vérification.

**2021-06-09** **À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier

Appuyé par monsieur Michel Larivière

Et résolu :

**QUE** le Conseil est d’avis d’adopter, dans son ensemble, la « Politique de capitalisation et d’amortissement 2021 » comme si au long rédigé.

**QUE** la résolution 2020-10-06 par laquelle a été adoptée la « Politique de capitalisation et d’amortissement 2020 » soit et est abrogée ainsi que ladite politique.

**Adoptée à l’unanimité.**

# Programme d’aide à la voirie locale, Volet entretien des routes locales, reddition des comptes

**CONSIDÉRANT** que le ministère des Transports nous a versé une compensation de 255 293 $ pour l’entretien du réseau routier local pour l’année civile 2020;

**CONSIDÉRANT** que les compensations distribuées à la municipalité visent l’entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situées sur ces routes.

**2021-06-10** **À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Jocelyn Cossette

Appuyé par madame Nathalie Jacob

Et résolu :

**QUE** la municipalité de Saint-Narcisse informe le ministère des Transports de l’utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d’aide à la voirie locale, Volet entretien des routes locales.

**Adoptée à l’unanimité.**

# Acceptation de la soumission pour la location de matériel de signalisation et d’un préposé à la signalisation

**CONSIDÉRANT** que la municipalité doit réaliser des travaux de prolongement d’un branchement de service d’égout sanitaire le long de la route 352 étant sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec;

**CONSIDÉRANT** que pour la réalisation des travaux la municipalité aura besoin d’une signalisation conforme pour toute la durée des travaux;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a demandé un prix à la compagnie André Bouvet inc. afin que celui-ci loue la signalisation déjà en place sur la route 352 pour une durée supplémentaire de 5 journées;

**CONSIDÉRANT** le prix soumis au montant de 250 $, plus taxes, par journée pour la fourniture de la signalisation et un montant de 52 $, plus taxes, l’heure pour un préposé à la signalisation pour une durée de 4 heures minimum par journée.

**2021-06-11 À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Daniel Bédard

Appuyé par monsieur Jocelyn Cossette

Et résolu :

**QUE** le Conseil accepte la soumission de la compagnie André Bouvet inc. au montant de 250$, plus taxes, par journée pour la fourniture de la signalisation et un montant de 52$, plus taxes, l’heure pour un préposé à la signalisation pour une durée de 4 heures minimum par journée.

**Adoptée à l’unanimité.**

# Acceptation de la soumission de la firme Akifer pour la réalisation d’une demande d’aide financière auprès du ministère de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)

**CONSIDÉRANT** que la firme Akifer a réalisé notre rapport d’analyse de vulnérabilité de nos sources d’eau potable dans le cadre du programme PPASEP;

**CONSIDÉRANT** que le MELCC offre un soutien aux municipalités pour la compensation des pertes financières subies par les producteurs agricoles affectés par les restrictions établies par le règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP);

**CONSIDÉRANT** ce volet du programme servira à couvrir les réclamations des producteurs agricoles admissibles à une compensation financière pour perte de culture subie par les restrictions établies par (RPEP);

**CONSIDÉRANT** le prix soumis par la firme Akifer au montant de 980 $, plus taxes, pour procéder à l’évaluation du dossier et d’un coût minimum de 2 160 $, plus taxes, pour la réalisation de la demande d’aide, si admissible;

**CONSIDÉRANT** que le prix de la demande d’aide pourra être modifié advenant des imprévus lors de l’évaluation du dossier;

**CONSIDÉRANT** que les honoraires professionnels font partie des dépenses admissibles à un remboursement auprès du ministère si la demande d’aide financière est réalisée.

**2021-06-12 À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Michel Larivière

Appuyé par monsieur Gilles Gauthier

Et résolu :

**QUE** le Conseil accepte la soumission de la firme Akifer au montant de 980,00$, plus taxes, afin que ceux-ci procèdent à l’évaluation du dossier dans le cadre du programme PPASEP volet‑2.

**Adoptée à l’unanimité.**

# Adoption du Règlement 2021-05-567 « Modifiant le règlement 2018-11-543 concernant la gestion contractuelle »

**CONSIDÉRANT** l’avis de motion et la présentation du projet de Règlement 2021-05-567 « Modifiant le Règlement 2018-11-543 concernant la gestion contractuelle le 13 mai 2021;

 **CONSIDÉRANT** la *Loi instaurant un nouveau régime d’aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d’eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (L.Q. 2021, chapitre 7) sanctionnée le 25 mars 2021 et l’obligation pour les municipalités de modifier leur règlement sur la gestion contractuelle.

**2021-06-13** **À CES CAUSES**, il est proposé par madame Nathalie Jacob

Appuyé par monsieur Gilles Gauthier

Et résolu :

**QUE** le Règlement 2021-05-567 « Modifiant le règlement 2018-11-543 concernant la gestion contractuelle » soit et est adopté et entrera en vigueur conformément à la Loi.

**Adoptée à l’unanimité.**

# Dérogation mineure numéro 2021-005 concernant la distance minimale de la marge latérale gauche pour un garage annexé au bâtiment principal – demande de madame Rébecca Charest-Trudel pour le lot 5 189 937 – matricule 8358-48-5637

**CONSIDÉRANT** la demande dérogation mineure numéro 2021-005 de madame Rébecca Charest-Trudel afin de permettre le maintien en place du garage annexé au bâtiment principal;

**CONSIDÉRANT** que l’immeuble affecté par cette demande est sur un lot résidentiel d’une superficie de 1106.1 mètres carrés sous le matricule 8358-48-5637;

**CONSIDÉRANT** que la dérogation demandée vise le maintien en place d’un bâtiment accessoire qui se trouve à 0.73 mètre de la ligne latérale gauche.

**CONSIDÉRANT** que l’article 7.10 du règlement de zonage stipule qu’un garage annexé à une résidence doit respecter les normes de localisation d’un bâtiment principal.

**CONSIDÉRANT** que le lot se trouve dans la zone 108-R et que selon la grille de spécifications, la marge latérale minimale est de 2 mètres.

**CONSIDÉRANT** qu’une disposition particulière de la zone 108 prévoit que les bâtiments accessoires sans ouverture du côté de la ligne latérale peuvent être érigés jusqu’à 0.5 mètre de la ligne latérale.

**2021-06-14 À CES CAUSES,** il est proposé par monsieur Jocelyn Cossette

Appuyé par madame Nathalie Jacob

Et résolu :

**QUE** le Conseil accepte la demande de dérogation mineure de madame Rébecca Charest-Trudel concernant le maintien en place d’un garage annexé au bâtiment principal qui est dérogatoire comme recommandé par le Comité consultatif d’urbanisme.

**Adoptée à l’unanimité.**

# Signature d’une entente sous seing privé entre la municipalité et le Domaine de Joriane

**CONSIDÉRANT** la demande de madame Ariane Veillette, copropriétaire du Domaine de Joriane et de monsieur Daniel Veillette, de réaliser le prolongement du branchement de service d’égout sanitaire;

**CONSIDÉRANT** que le Domaine de Joriane et monsieur Daniel Veillette s’engagent à assumer la totalité des coûts pour la réalisation complète des travaux de prolongement du branchement de service d’égout;

**CONSIDÉRANT** que les coûts sont évalués à environ 90 000 $, plus taxes, et qu’un montant de l’ordre de 40 000$, plus taxes, représentant les premières factures pour la réalisation des travaux devra avoir été remboursé à la municipalité avant que le branchement final soit complété et que la somme totale des travaux soit remboursée au plus tard 90 jours de la fin des travaux.

**2021-06-15 À CES CAUSES,** il est proposé par monsieur Michel Larivière

Appuyé par monsieur Daniel Bédard

Et résolu :

**QUE** le Conseil municipal entérine la signature de l’entente sous seing privé signée entre la municipalité de Saint-Narcisse et le Domaine de Joriane ainsi que monsieur Daniel Veillette, signé par monsieur Guy Veillette, maire et monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, pour et au nom de la municipalité de Saint-Narcisse.

**Adoptée à l’unanimité.**

# Avis de motion et présentation – Règlement 2021-06-568 concernant l’ajout de panneaux arrêt-stop

**Avis de motion** Avis de motion est par la présente donné par monsieur Jocelyn Cossette, conseiller au siège numéro 4, à l’effet que le Règlement 2021-06-568 « Installation de panneaux d’arrêt-stop a l’intersection de la route Du Moulin et Thomas-Bergeron » sera adopté à une séance ultérieure.

 Une copie du projet de Règlement 2021-06-568 a été remise à tous les élus (article 148 *du Code municipal du Québec*) avant la présente séance, et que de plus, un dépôt est fait séance tenante, comme il en est prévu à l'article 445 du *Code municipal du Québec*.

# Varia - Découverte des restes de 215 enfants sur le site d’un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique

**CONSIDÉRANT** la découverte des restes de 215 enfants sur le site d’un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

**CONSIDÉRANT** les mauvais traitements infligés aux autochtones dans les pensionnats partout au Canada décrits par de nombreux rapports de commission d’enquête;

**CONSIDÉRANT** le devoir de tous les gouvernements, quel que soit le niveau, d’œuvrer à l’amélioration des relations et au bien-être de toutes les communautés;

**CONSIDÉRANT** l’obligation des gouvernements, quel que soit le niveau, de faire la lumière sur notre histoire, d’assumer le devoir de mémoire et d’honorer les victimes.

**2021-06-16** **À CES CAUSES**, il est proposé par madame Nathalie Jacob

Appuyé par monsieur Gilles Gauthier

Et résolu :

**QUE** la municipalité de Saint-Narcisse joigne sa voix au conseil d’administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et exprime sa profonde tristesse à la suite de la découverte des restes de 215 enfants sur le site d’un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

**QUE** la municipalité salue l’annonce du gouvernement du Québec de faire la lumière sur d’éventuels cas semblables au Québec;

**QUE** la municipalité exprime sa solidarité avec les communautés autochtones et renouvelle sa volonté de favoriser des relations harmonieuses entre les communautés et l’épanouissement de tous les citoyens;

**QUE** copie de cette résolution soit envoyée à M. Ghislain Picard, chef de l’Assemblée des Premières Nations et du Labrador, à M. Pita Aatami, président de la Société Makivik, M. Justin Trudeau, premier ministre du Canada, à Mme Carolyn Bennett, ministre des Relations Couronne-Autochtones, à M. Marc Miller, ministre des Services aux autochtones, à M. François Legault, premier ministre du Québec, à M. Ian Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones ainsi qu’à la FQM.

**Adoptée à l’unanimité.**

# Varia – Commandite de la municipalité de Saint-Narcisse envers le Comité du Noël des Enfants pour des activités de financement

**CONSIDÉRANT** la demande du Comité du Noël des enfants afin que la municipalité commandite des activités de soirées cinéma extérieures;

**CONSIDÉRANT** que les profits amassés lors de ses soirées serviront à l’organisation de la journée spéciale du Noël des enfants organisé annuellement au profit des enfants de notre municipalité;

**CONSIDÉRANT** que le montant de commandite de l’ordre de 1 300$ servira à la location et l’achat d’équipement pour l’organisation des soirées cinéma extérieure.

**2021-06-17 À CES CAUSES,** il est proposé par monsieur Michel Larivière

Appuyé par monsieur Daniel Bédard

Et résolu :

**QUE le** Conseil accepte de verser une commandite d’environ 1 300$, pour des activités de cinéma extérieur au profit du comité du Noël des enfants.

**Adoptée à l’unanimité.**

# Deuxième période de questions

En raison de la pandémie, la réunion se tient à huis clos, aucune personne n’est donc présente dans l’assistance.

Je soussigné, en ma qualité de secrétaire-trésorier, déclare qu’il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessus autorisées par le conseil.

Stéphane Bourassa,

Directeur général et secrétaire-trésorier

# Clôture de l’assemblée

**CONSIDÉRANT** que l’ordre du jour est épuisé.

**2021-06-18** Il est proposé par monsieur Daniel Bédard

Appuyé par monsieur Michel Larivière

Et résolu :

La clôture de l’assemblée à 20 h 15.

**Adoptée à l’unanimité.**

Monsieur Guy Veillette, Monsieur Stéphane Bourassa,

Maire Directeur général

Je, Guy Veillette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.

Guy Veillette

Maire et Président d’assemblée